

LE BLOC SOCIAL AUX ORIGINES DU CAPITALISME DE LA SUISSE ET SON SUCCÈS DE LONG TERME L'EXEMPLE DES INDUSTRIES EXPORTATRICES SUISSES, 1848-1936

Léo Charles

Université Rennes 2, LIRIS

Guillaume Vallet

Université Grenoble Alpes, CREG

Le développement économique rapide de la Suisse après la création politique du pays en 1848 doit être relié à la mise en place d'un capitalisme organisé, au sein duquel le bloc social dominant « bourgeois-paysans » a joué un rôle prépondérant. Dans cet article, centré sur la période 1848-1936, nous cherchons à déterminer cette influence, en concentrant plus particulièrement notre analyse sur les industries exportatrices. Celles-ci ont tiré le bloc social dominant en ralliant à leurs intérêts les autres principaux acteurs économiques, mais surtout en parvenant à influencer les politiques publiques. C'est en ce sens que les industries exportatrices ont soutenu la mise en place d'un franc suisse fort, créant une connexion efficiente entre le bloc social dominant et la monnaie, et permettant de soutenir le régime d'accumulation helvétique.

Mots clés : Suisse, industries d'exportation, bloc social dominant, régime d'accumulation, monnaie.

Le développement rapide de la Suisse au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle a souvent été présenté comme un « miracle » dans la littérature (David, 2009). Si des facteurs favorables ont pu jouer, il apparaît surtout que le pays est parvenu à « organiser » son économie capitaliste en associant aux décisions économiques essentielles aussi bien les institutions publiques que les acteurs privés majeurs, tels que les grandes entreprises et les banques (Charles et Vallet, 2024). Ainsi, si cette organisation s'avère déterminante au moment de la phase du

take-off du développement (Rostow, 1997) – le cas de la Suisse le démontrant –, l'histoire économique montre qu'une telle organisation n'est pas facile à maintenir lorsque le pays atteint une certaine maturité industrielle, et plus largement, de développement. De nombreux types de « trappes » peuvent survenir, enfermant alors le pays dans un stade non pleinement abouti du développement.

Dans le contexte de la Suisse, les conséquences de la transformation du capitalisme mondial entre le milieu du XIX^e siècle et 1945 – consacrant notamment le passage de statut d'économie internationalement dominante de la Grande-Bretagne vers les États-Unis, ainsi que le passage de « l'âge du commerce » à « l'âge de l'usine » (François et Lemercier, 2021) – sur les petites économies telles que la Suisse demeurent insuffisamment explorées. En effet, pays neutre mais contrainte d'être reliée à d'autres économies, la Suisse est parvenue dans la période citée à poursuivre sa phase d'industrialisation et de développement, et donc à construire puis renforcer progressivement l'organisation efficiente de son capitalisme. Pour une petite économie ouverte comme la Suisse, cette organisation s'apparente plus largement à un ordre économique, qui est donc la résultante de la régulation des forces centrifuges (l'intégration internationale) et des forces centripètes (la coordination des acteurs internes).

Cet article a pour objectif général d'analyser les caractéristiques du capitalisme suisse durant la période 1848-1936, en insistant particulièrement sur la construction d'un régime monétaire favorable aux exportations. La période débute avec la création officielle de la Confédération et se termine par la décision – très importante comme nous le verrons – des autorités politiques et monétaires helvétiques de mettre fin au régime de l'étalon-or.

L'article vise précisément deux objectifs :

1) Questionner la nature de la constitution de l'ordre économique suisse, résultant de compromis institutionnalisés entre les acteurs économiques et politiques. Concrètement, nous montrons qu'en Suisse, la création des principales institutions sous-tendant les décisions économiques au service de l'économie du pays est le reflet de stratégies d'un « bloc social dominant » (BSD) visant avant tout à servir ses intérêts, mais au nom du service du bien commun. Dans cette perspective, le BSD vise à réguler les conflits sociaux – du fait de la confrontation d'intérêts différenciés entre différents groupes sociaux – par la diffusion d'une idéologie traduisant les intérêts socioéconomiques en attentes

sociales, la mise en place d'institutions (« efficientes », c'est-à-dire qu'elles forment les règles formelles et informelles structurantes, mais surtout résultant de rapports de force) et de compromis (« médiation politique ») au nom du bien commun (Amable et Palombarini, 2005, p. 220 et 238-243).

Toutefois, cette configuration mérite d'être questionnée dans la mesure où comme toute société possède des groupes sociaux aux intérêts divergents, voire opposés, il n'est, d'une part, pas aisément de construire le bien commun ; et d'autre part, il est possible qu'une configuration gagnants vs perdants se forme (Amable et Palombarini, 2008, 2023).

Spécifiquement pour le cas suisse, compte tenu des spécificités du pays vis-à-vis de l'intégration internationale, un bloc social dominant qualifié de « bourgeois-paysans » (Humair, 2004) s'est progressivement constitué, capable d'influencer les décisions majeures du pays, de créer puis de stabiliser un régime d'accumulation. Celui-ci va structurer la vie politique suisse jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En référence à la théorie de la régulation, le régime d'accumulation suisse, et par conséquent le mode de régulation de celui-ci, reposant avant tout sur la stabilisation de la forme institutionnelle « relations internationales » (Charles et Vallet, 2024)¹, il est fondamental de considérer le bloc social des industries exportatrices helvétiques comme élément structurant de la création et du maintien de ce BSD. À ce stade, trois remarques s'imposent. Premièrement, un BSD est parfois hétérogène, composé de plusieurs groupes sociaux, chacun avec des intérêts et des demandes différents, mais capables d'être transcendés au nom de la cohésion du BSD. C'est typiquement le cas en Suisse puisque le BSD regroupe les trois principales organisations faîtières suisses que sont l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI), l'Union suisse des paysans (USP) et l'Union suisse des arts et métiers (USAM), représentant tant les élites issues des industries exportatrices puissantes que les élites industrielles produisant pour le marché intérieur et les élites agricoles. Ces élites aux intérêts divergents ont

1. Les formes institutionnelles correspondent à la codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux (Boyer, 1986). Elles sont au nombre de cinq dans la théorie de la régulation : le régime monétaire, le rapport salarial, la forme de la concurrence, la forme d'adhésion au régime international, la forme de l'État. Le régime d'accumulation d'une économie représente l'ensemble des régularités assurant une reproduction du capital progressive et cohérente. Le mode de régulation se définit comme un ensemble de procédures et de comportements individuels ou collectifs qui viennent, entre autres choses, soutenir le régime d'accumulation (Boyer *et al.*, 2023).

pourtant réussi à s'unir pour faire « communauté des destinées ». Deuxièmement, toutes les demandes des principaux groupes économiques et sociaux ne pouvant être satisfaites par la puissance politique, c'est au gouvernement de choisir les politiques publiques à mettre en œuvre et les institutions à établir pour favoriser l'émergence d'un compromis (Amable et Palombarini, 2008, p. 129). Troisièmement, la domination du bloc ne s'apparente pas toujours à une imposition forcée ; au contraire, elle doit exister comme un pouvoir légitime (Weber, 1971). Or elle ne peut être légitime que si elle est consentie, et présentée comme servant les intérêts de tous. C'est ici que se joue la capacité du BSD à durer dans le temps.

C'est dans ce cadre que la connexion monnaie-insertion internationale mérite d'être investiguée, car ce BSD a notamment joué un rôle clé dans la création de la Banque nationale suisse (BNS) (1907), ainsi que dans la constitution d'une « préférence pour le franc fort », condition nécessaire notamment pour : 1) importer moins cher des matières premières libellées en monnaies étrangères dont ne disposait pas le pays ; 2) se spécialiser dans les segments à haute valeur ajoutée grâce à la faiblesse relative du coût du capital (Laurent et Vallet, 2014). Ce BSD regroupant les industries exportatrices, les élites agricoles et les producteurs pour le marché domestique s'est en grande partie constitué et maintenu lors des discussions douanières. En effet, face à la concurrence internationale et au renforcement des mesures protectionnistes en Europe à partir des années 1880, les élites exportatrices ont rejoint le bloc social constitué par les élites protectionnistes et ont réussi à concilier les différents intérêts. Ce BSD a amené à l'adoption d'une politique commerciale « innovante » (Charles, 2016) basée sur trois modalités complémentaires : un protectionnisme de combat², un protectionnisme modéré et conditionné et un protectionnisme sélectif en faveur des industries dans l'enfance.

2. Le protectionnisme de combat vise à sécuriser les intérêts des producteurs-exportateurs en négociant des traités de commerce avec les partenaires. À partir de la loi douanière de 1884, la Suisse se dote d'une double grille tarifaire : un tarif « général » qui concentre les demandes de protection maximale et vise à être imposé aux pays ne proposant pas une négociation avantageuse dans le cadre d'un traité de commerce bilatéral. Le second, appelé « tarif conventionnel », est le résultat d'une négociation avec le partenaire commercial, position par position. Ce dernier représente une grille tarifaire minimale, qui offre les meilleures positions tarifaires possibles, en dessous desquelles il ne sera pas possible de négocier. Ces négociations permettent de limiter l'incertitude sur le sort réservé aux exportations suisses et par conséquent favorisent les investissements productifs.

2) Contribuer à la littérature sur le capitalisme, qui demeure à ce jour un concept controversé chez les économistes comme les historiens (Andry *et al.*, 2019, p. 554), à partir d'un ancrage dans l'histoire économique. Comme le rappelle Boyer (2022), sans nier l'existence des frontières ni des spécificités des deux disciplines, les sciences économiques ont beaucoup à apprendre de l'histoire, et le recours à l'histoire économique constitue la méthode adéquate pour le faire. Dans notre cas, l'histoire économique permet notamment d'endogénéiser les facteurs causaux historiques propres à la Suisse, plutôt que de les considérer comme exogènes ou comme articulés purement logiquement (à l'instar de ce que propose la théorie néoclassique notamment).

Pour répondre à ces objectifs, nous nous reposons sur une méthodologie essentiellement qualitative. En effet, notre article vise à comprendre les actions du BSD à travers les représentations des acteurs menant à la mise en place de politiques publiques, et la création d'institutions. Comme l'explique Pitteloud (2019, p. 39), « ces représentations sont reflétées dans les discours au sens large (tant dans les sources publiques que confidentielles), par les mots, les expressions et les catégories mobilisées. Elles sont naturellement influencées par le contexte économique et social, de même que par les relations de pouvoir dans lesquelles les acteurs sont imbriqués. Les représentations constituent un objet d'étude important dans la mesure où elles ne demeurent pas uniquement de l'ordre du discours, mais conditionnent également les stratégies et les comportements des acteurs ».

Concrètement, nous utilisons essentiellement les *Feuilles fédérales*, qui sont des rapports mensuels du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale. Elles constituent une source première majeure pour capturer les interactions entre le Conseil fédéral et les principaux acteurs économiques du pays, dont les industries. Ces archives retracent toutes les demandes et débats exprimés par chaque faction. De plus, certaines archives de la BNS sont mobilisées.

L'article est organisé comme suit. Dans une première partie, nous revenons sur le développement économique accéléré de la Suisse entre 1848 et 1936, sous l'impulsion notamment des industries exportatrices au pouvoir croissant. Dans une seconde partie, nous relions les débats douaniers de la période à l'émergence d'un BSD porté par les industries d'exportations. Enfin, la dernière partie expose les relations entre monnaie et BSD, connexion clé dans le cas suisse.

1. La Suisse 1848-1936 : un développement économique rapide

La Suisse n'a pas connu une trajectoire historique de développement linéaire. Au début du XIX^e siècle, lorsque l'unification politique du pays n'est pas achevée, la Suisse cumule à la fois un statut de pays pauvre (Church et Head, 2013) avec une réussite industrielle marquée lors de la première révolution industrielle. En effet, de 1800 à 1850, la Suisse est un des premiers pays avec le Royaume-Uni à s'engager dans le processus de l'industrialisation. À titre d'illustration, alors que les premiers moulins mécanisés utilisés dans l'industrie textile furent installés au début des années 1800, la Suisse développe une capacité d'exportation des machines dans cette industrie dès les années 1830. De même, l'industrie horlogère possède des bases industrielles solides très tôt dans cette période (Charles et Vallet, 2024). Mais dans l'ensemble, le développement industriel de la Suisse reste partiel et inégal, avec une fragmentation géographique marquée.

La création politique officielle de la Confédération en 1848 lance alors le pays sur une nouvelle voie d'industrialisation et de développement. Au cours de cette période, la Suisse parvient à dépasser les obstacles inhérents à la situation géographique et économique d'alors – pas d'accès direct à la mer, pas de matières premières disponibles hormis l'eau, pas de marché intérieur unifié, peu d'infrastructures de transport capables de relier les cantons, peu de main-d'œuvre qualifiée disponible – pour unifier l'économie nationale et favoriser l'émergence d'entreprises exportatrices. Plusieurs périodes peuvent être mises en évidence ici.

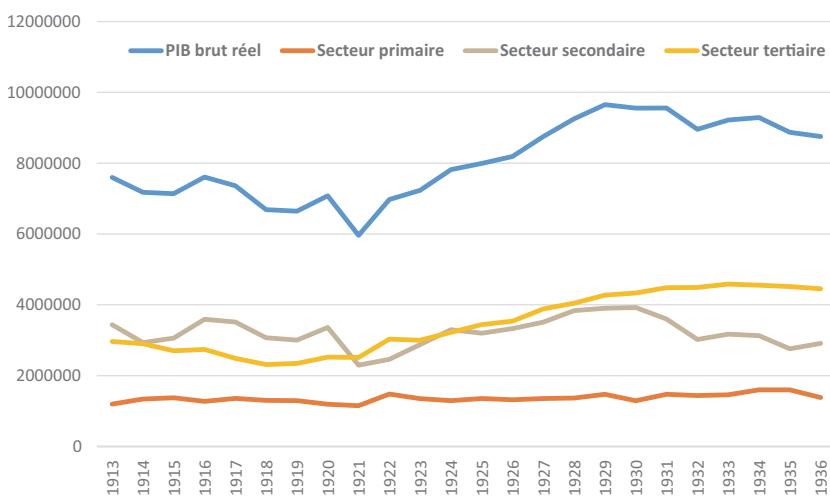
Tout d'abord, au cours d'une première période 1850-1875, la Suisse connaît son véritable décollage industriel. Selon Stohr (2016), la part du secteur industriel dans le PIB passe de 31 % en 1851 à 40 % en 1875, et entre 1854 et 1875, le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée industrielle est de 4,83 %. Durant la seconde période, entre 1875 et 1885, la valeur ajoutée industrielle décline pour s'établir à 34 % du PIB, ainsi que son taux de croissance annuel moyen (1,55 %). Au total, Broadberry et O'Rourke (2010) montrent qu'en 1870, la Suisse est aussi industrialisée que le Royaume-Uni au regard du nombre d'actifs travaillant dans le secteur industriel, confirmant l'existence de bases industrielles précoce.

La troisième phase (1885-1913) correspond à la seconde révolution industrielle. La part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB revient

en 1892 à son niveau de 1875, soit 40 %, pour atteindre 44 % en 1897 et se stabiliser aux alentours de 41-42 % au cours de la période. Le taux de croissance annuel moyen est plus important qu'au cours de la période précédente, soit 5,45 % entre 1885 et 1913.

Pour la dernière période (1913-1936), les données disponibles (HSSO, Q.17b) révèlent un changement structurel. La part du secteur primaire dans le PIB réel passe de 15,7 % en 1913 à 19,3 % en 1921 avant de chuter à 15,8 % en 1936. La part de l'industrie reste dominante de 1913 (45,2 %) à 1920 (47,5 %), puis le changement structurel s'opère au profit de la part du secteur tertiaire qui comptait pour 39 % en 1913 et 35,6 % en 1920. Cette dernière restera dominante jusqu'à la fin de la période passant de 42,1 % en 1921 à 50,9 % en 1936³. L'émergence du secteur tertiaire est en grande partie portée par le tourisme et les transports à la fin du XIX^e siècle, puis par le secteur financier qui se structure et connaît son essor à la sortie de la Première Guerre mondiale (Mazbouri, 2005). Les graphiques 1 et 2 mettent en évidence ces évolutions.

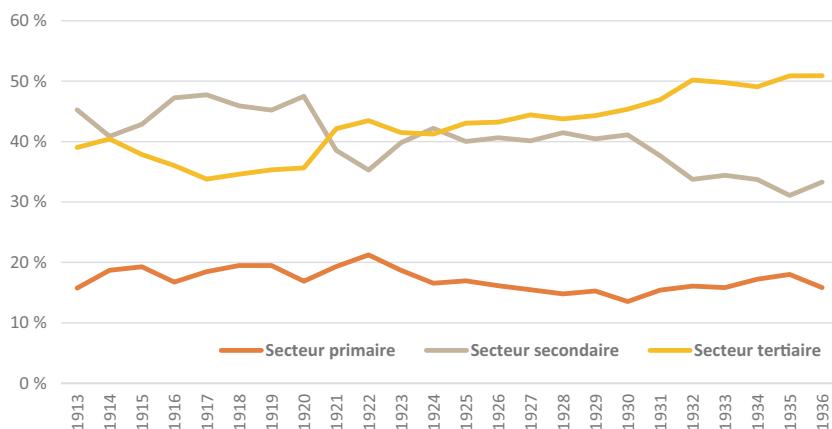
Graphique 1. Valeur ajoutée réelle totale (PIB) et par secteur en prix de 1926-1929, en milliers de francs suisses, 1913-1936



Source : Auteurs ; données : HSSO, Q.17b.

3. À l'exception de l'année 1924 où la part de l'industrie est un point de pourcentage plus élevé que celle du secteur tertiaire.

Graphique 2. Part de chaque secteur dans la valeur ajoutée réelle totale, prix de 1926-1929, 1913-1936



Source : Auteurs ; données : HSSO, Q.17b.

Enfin, notons que pour la dernière période 1913-1936, la Suisse a atteint la maturité industrielle et économique. Neutre pendant la Première Guerre mondiale, le pays n'a pas connu de destruction de son appareil productif. Si elle est affectée par le ralentissement des échanges mondiaux après 1919, notamment en Europe où sont situés ses principaux partenaires, la Suisse est devenue une des économies les plus riches de la planète, en termes de PIB par habitant.

Ce développement économique très rapide de la Suisse est soutenu par l'extraversion des échanges certes, mais aussi par la vitalité des branches domestiques. Selon David (2009, p. 265 et 286-287), les plus forts gains de productivité se trouvent dans les activités d'exportation mais la contribution à la croissance économique suisse provient pour les deux tiers de l'économie domestique (industries et services) entre 1890 et 1913 (Halbeisen, Müller et Veyrassat, 2021). C'est donc en grande partie grâce à un capitalisme de mieux en mieux organisé (Charles et Vallet, 2024), porté par la puissance des grandes industries exportatrices qui structurent le BSD, que l'économie suisse connaît ce « miracle ». Bien que diverses dans leurs composantes, ces industries deviennent incontournables pour être en mesure de peser collectivement dans le paysage économique national de la période. Notons par exemple que le secteur, et plus particulièrement l'industrie des machines, parvient dans les années 1920 à introduire une modération salariale, permettant de limiter le prix du travail, alors que des

concessions importantes aux ouvriers avaient dû être consenties au sortir de la guerre (Eichengreen et Temin, 2000). Cette nouvelle donne est même présentée par certains comme consacrant la capacité de ces industries de s'imposer dans les relations sociales industrielles, en participant à la dislocation de l'opposition ouvrière à partir des années 1920 (Fahrni, 1977)⁴.

Il convient donc de revenir plus en détails sur la puissance des industries exportatrices suisses, capables de s'imposer dans les principales décisions économiques du pays en s'apparentant à un véritable bloc social dominant.

2. Débats douaniers et émergence d'un BSD porté par les industries d'exportation

Comme évoqué en introduction, les industries exportatrices suisses sont marquées par une diversité. Concrètement, les industries de la soie, de l'horlogerie, des broderies, les industries du luxe et celles du tissage en coton coloré sont des industries traditionnellement exportatrices et attachées au libre-échange. Celles des machines, de la chimie (à partir de 1902), du coton et des broderies mécaniques sont protectionnistes et attachées à la défense de leur part de marché à l'étranger. Toutefois, toutes ces industries possèdent comme point commun, comme toutes les entreprises suisses⁵, d'être ancrées localement au sein d'organisations patronales de leur région d'implantation (Maurer, 1924). Comme le soulignent Eichenberger *et al.* (2013, p. 14), « en raison de la forte composante fédéraliste du système politique suisse, même la grande industrie voit un intérêt à participer à des organisations entretenant des relations étroites avec les collectivités publiques locales et cantonales. Parallèlement à cet ancrage régional, la plupart des entreprises appartiennent à une organisation de branche structurée à l'échelle nationale ». Ainsi, au-delà des difficultés liées à la

4. Si la crise des années 1930 mobilise le monde ouvrier suisse, l'accord historique du 19 juillet 1937 entre les représentants patronaux et syndicaux des industries métallurgique et des machines, qualifié de « Paix sociale », a permis d'institutionnaliser la coopération entre capitalistes et salariés (Degen, 2010 ; Meuwly, 2012). En échange d'une renonciation à la grève et au *lock-out* de la part des salariés, le patronat helvétique s'engage à la négociation permanente. Plus largement, cet accord de 1937 a permis la constitution de politiques sociales en faveur du salariat, telle que la Loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) établie en 1949. Depuis 1937, toute loi sociale d'envergure nationale doit s'appuyer sur une consultation préalable des employeurs et des syndicats, comme inscrit dans la Constitution helvétique. Cette loi historique fait désormais partie intégrante de l'identité nationale (Meuwly, 2012).

5. Ce n'est pas obligatoire, mais dans les faits, c'est une pratique courante et généralisée.

structuration en trois cultures du pays et à l’ancrage local, les entreprises exportatrices suisses sont parvenues à s’organiser pour diffuser leur idéologie. Surtout, elles ont favorisé et mis en œuvre le rapprochement avec les secteurs domestiques afin de constituer un bloc social dominant en capacité d’influencer la décision politique en matière économique ou sociale.

Nous retenons ici le rôle clé joué par l’Union suisse du commerce et de l’industrie (USCI) créée en 1870 – appelée « Vorort » – car elle s’apparente au « grand patronat » en tant que bloc social rassemblant les principales industries d’exportation.

En se basant sur les estimations de Stohr (2016) sur la valeur ajoutée par industrie, nous pouvons constater qu’au début de la période considérée ici, les principales industries sont le textile, la chimie, le cuir et le papier. Celles-ci représentent 40 % du total de la valeur ajoutée industrielle en 1851 (31 % en 1880). De 1890 à 1913, ce sont les industries des machines et de l’électronique, ainsi que la chimie, qui progressent le plus (+531 % et +272 % respectivement). Par la suite, les industries alimentaires et du luxe, l’industrie textile et celle de la construction sont celles dont la part dans la valeur ajoutée industrielle totale est la plus élevée. En 1913, les parts respectives sont de 15,1 % pour la construction, 14,7 % pour l’alimentaire et le luxe et 14,6 % pour le textile. En 1920, les parts respectives sont de 18,8 %, 12,8 % et 12,6 %. En 1936, l’agroalimentaire et le luxe prennent la tête avec une part de valeur ajoutée représentant 14 % de la valeur ajoutée industrielle totale, suivie du textile avec 11,1 % et de la construction avec 10,7 %. À noter, l’importance relative du secteur de la fabrication de machines et d’équipement automobile qui représente en moyenne une part de 9,4 % de la valeur ajoutée industrielle totale sur la période 1913-1936.

En dépit de la nature décentralisée du pays, avec un pouvoir politique, économique et commercial déterminé avant tout aux niveaux des cantons et des villes, la création de l’État fédéral en 1848 va progressivement coïncider avec la mise en place d’une politique commerciale centralisée. Cela ne signifie pas que l’État helvétique définisse seul cette politique : le manque de hauts fonctionnaires et de diplomates qualifiés nécessite au contraire d’associer les principaux acteurs économiques du pays aux décisions, en particulier les industries exportatrices (Eichenberger et Mach, 2011 ; Humair, 2004). De même, l’absence de représentation officielle des secteurs économiques au sein

de l'État suisse crée une dépendance à l'égard des organisations patronales, « surtout en ce qui concerne l'information nécessaire à l'intervention économique » (Eichenberger *et al.*, 2013, p. 9). L'État helvétique confie à ces organisations non seulement un soutien financier, mais aussi des missions (diplomatiques ou de représentation politique par exemple).

Cette convergence des intérêts conduit à l'émergence d'un bloc social porté par les industries d'exportation, en mesure de pouvoir sensiblement influencer les décisions des gouvernants en matière d'insertion internationale des économies, soit en faveur de la protection, soit en faveur du libre-échange, et ce, dès la loi douanière de 1884 qualifiée de « deal ». En revanche, il faut attendre le débat douanier débouchant sur la loi de 1891 pour voir émerger un réel BSD regroupant les intérêts divergents des différentes élites productrices et capable de maintenir dans le temps une politique commerciale favorable aussi bien aux industries exportatrices qu'aux industries domestiques.

Dans les années qui suivent la constitution officielle de la Confédération jusqu'en 1875, ce sont surtout les partisans du libre-échange qui sont influents⁶, menés par les élites commerçantes et vivant des débouchés extérieurs (commerce intermédiaire, commerce d'import-export). Malgré des divergences plus idéologiques que pratiques (entre libre-échange manchestérien ou libre-échange modéré), les élites exportatrices comprennent très vite la nécessité de définir des positions communes à défendre dans les différents lieux de prises de décisions. Ainsi, ils tentent de « faire bloc » et d'intégrer les lieux où la politique commerciale se définit. Cette structuration du mouvement libre-échangiste va s'institutionnaliser en 1848 avec la création de l'association « Schweizerischer Industrieverein » (SIV) qui porte une stratégie collectivement définie auprès des autorités politiques suisses. Un bloc social se constitue progressivement tentant de concilier les intérêts des industries exportatrices, des agriculteurs exportateurs et des marchands-banquiers qui vivent de l'exportation des productions industrielles locales. Pour autant, ils ne constituent pas encore un BSD au sens où les oppositions protectionnistes restent fortes, même si encore peu structurées.

6. La Suisse adopte les principes du libre-échange « manchestérien » dès les années 1815. En effet, la fin du blocus continental napoléonien ouvre des opportunités à l'exportation, et ce, malgré la fermeture progressive des marchés étrangers. La Suisse mise donc sur le libre-échange comme stratégie d'insertion internationale dans cette mondialisation naissante.

En effet, du côté des élites protectionnistes – en particulier les industriels du coton et du fer – il n'y a pas en 1848 de structure d'influence commune qui saurait fédérer les intérêts protectionnistes des grands industriels cités précédemment et les classes moyennes industrielles et artisanales. À titre d'illustration, la création en 1849 de la « Schweizerischer Handwerks und Gewerbeverein » (SHGV) qui porte les revendications protectionnistes de la seule branche des arts et métiers⁷.

Lors de l'élaboration du premier tarif de la Confédération, en 1849, l'État fédéral cherche à concilier les intérêts divergents des différents groupes de pression en instaurant un système douanier fiscaliste. L'adoption d'une position intermédiaire entre libre-échange total et protectionnisme démontre l'absence de BSD suffisamment puissant pour imposer sa politique commerciale. Côté justification d'un certain protectionnisme, le gouvernement sait que sa principale source de revenus demeure les tarifs douaniers : ceux-ci représentent alors 72 % des revenus totaux en 1850, 84 % en 1875 (Humair, 2004). Le second volet de la politique commerciale est clairement défini pour les industries exportatrices que l'État fédéral souhaite promouvoir et soutenir. C'est ainsi que la réforme douanière de 1849-1851 donne pouvoir à la Confédération pour négocier et signer des traités de commerce contenant la clause de la nation la plus favorisée (CNPF) en vue de préserver les parts de marchés des exportations suisses à l'étranger. Des négociations sont entamées avec les États-Unis dès 1850⁸, alors qu'un traité est signé avec la Sardaigne en 1851. Des accords incluant la CNPF seront par la suite signés avec la Grande-Bretagne en 1855 et avec le royaume des Deux-Siciles en 1860.

Les années 1870 marquent un premier tournant de la politique commerciale suisse. La survenue de diverses crises comme celle de la « Grande dépression du capitalisme » (1873-1896) (Asselain, 1984) affecte les profits et les salaires en Europe (Charles, 2016), et pèse sur les finances publiques aussi bien que sur les industries d'exportation. S'ensuit alors une remise en question de la politique commerciale libre-échangiste menée pendant la période précédente et notamment de la signature de traités commerciaux incluant la CNPF. En conséquence, la Suisse dénonce en 1876 le traité de libre-échange signé avec la France.

7. L'industrie du fer (travaillant pour le marché intérieur), l'industrie du verre, l'industrie chimique ou les producteurs de papier demandent aussi des mesures de protection sans pour autant entièrement recouper les demandes de la SHGV (Humair, 2004).

8. Le traité avec les États-Unis ne sera cependant ratifié qu'en 1855.

De plus, ses principaux partenaires, notamment les Européens, menant également une telle politique, l'objectif pour la Suisse est de mettre en œuvre une stratégie tarifaire réunissant trois dimensions : des tarifs modérés et conditionnés à une stratégie de « rationalisation-spécialisation » ; une protection des industries dans l'enfance (protection sélective)⁹ ; et un « protectionnisme de combat » (Humair, 2004). Cette stratégie se concrétise en particulier à travers trois lois importantes (1888, 1891 et 1906). L'objectif général est de renforcer la protection de l'économie suisse face au renforcement des mesures protectionnistes en Europe. Confrontées à la montée en puissance des groupes de pression protectionnistes, les élites exportatrices décident de se structurer et d'imposer leurs intérêts auprès des industries domestiques afin de ne pas se laisser marginaliser par la politique commerciale plus interventionniste de la Confédération.

C'est dans ce contexte que commence à émerger et à se structurer un véritable BSD. En effet, les différentes associations faîtières suisses, menées principalement par l'USCI, s'entendent sur une stratégie basée sur la collaboration étroite entre sphères économiques et État fédéral. Dans ce contexte, l'USCI propose une stratégie d'intervention qui vise à rallier le plus grand nombre et en particulier les élites exportatrices pourtant attachées à la liberté commerciale. Cette volonté d'ouverture et de « faire bloc » répond à la nécessité de prendre en compte les intérêts des industries exportatrices très influentes à l'époque et sans qui il est presque impossible d'imposer un changement de politique commerciale.

Le principe général porté par l'USCI est une amélioration des « conditions-cadres » de l'économie suisse pour faire face à la Grande Dépression (Humair, 2004). La feuille de route est double. Non seulement il faut miser sur l'investissement dans la mécanisation et l'utilisation de nouvelles technologies afin de « rationaliser » la production, mais aussi opérer une spécialisation de l'économie suisse dans la fabrication de technologies de pointe et de produits de haute qualité. Autre point important, l'USCI propose de soutenir la modernisation de l'industrie domestique grâce à une protection modérée et conditionnée à la réalisation du volet « rationalisation-spécialisation » du projet. Cela permet de rallier les élites exportatrices peu enclines à protéger des industries vieillissantes.

9. C'est notamment le cas pour les industries de la chimie, celle de la fabrication de machines et des machines hydro-électriques (Charles, 2016).

Prise dans son ensemble, la stratégie développée par l'USCI a l'avantage de pouvoir répondre aux besoins de tout un ensemble de secteurs aux intérêts pourtant divergents. C'est dans ce contexte que se crée en 1879 l'USAM pour défendre les intérêts des classes moyennes industrielles écoulant sur le marché intérieur, puis, en 1882, la Gesellschaft Schweizerischer Landwirte (GSL), qui regroupe les élites agricoles et embrasse le projet de « rationalisation-spécialisation ». Ainsi, les éléments constitutifs de l'émergence d'un BSD sont présents avant la discussion de la nouvelle loi douanière, adoptée en 1884. Cette structuration des élites économiques, sociales et politiques en associations faïtières est particulièrement importante en Suisse du fait du fonctionnement de son système politique. En effet, la politique commerciale étant inscrite dans la Constitution de l'État fédéral, sa modification est dès lors considérée comme une réforme constitutionnelle. Cette particularité ouvre la possibilité de faire appel au référendum pour valider ou rejeter les réformes douanières. Il devient essentiel pour les différents intérêts de se coaliser afin de profiter pleinement de ce puissant outil d'influence de la politique douanière de la Confédération.

Un autre exemple sur cette volonté des industries exportatrices de peser sur les relations extérieures de la Suisse est celui de l'industrie horlogère. L'Union horlogère (UH), fondée en 1858 par une cinquantaine de producteurs de montres du canton de Neuchâtel, joue un rôle majeur auprès des gouvernements suisses dans l'établissement de comptoirs d'exportation pour écouler sa production, notamment en Asie. L'UH souhaite particulièrement nouer des liens avec le Japon qui accroît son ouverture internationale. Ainsi, sous l'initiative de son représentant Aimé Humbert, l'UH et la Confédération vont parvenir à nouer des liens diplomatique-économiques forts durant la période qui nous occupe ici. La signature d'un traité d'amitié entre les deux pays en 1864, à la suite de la visite diplomatique effectuée l'année précédente, en est l'illustration (Donzé, 2006).

L'USCI s'apparente à un leader capable d'imposer ou de rallier à ses vues l'Union suisse des paysans (USP, fondée en 1897, très puissante politiquement) et l'USAM (Eichenberger *et al.*, 2013), pour mieux apparaître comme interlocuteur unique de l'État en tant que « bloc bourgeois » (Baumann, 1993). Celui-ci la mobilise fortement durant la Première Guerre mondiale : bien que pays neutre, le gouvernement helvétique délègue de nombreuses missions aux entreprises – notamment en matière de production –, favorisant l'émergence de cartels sur

les marchés, notamment dans le secteur de l'horlogerie. C'est ainsi que l'État fédéral suisse va déléguer de plus en plus aux cartels liés à l'USCI, jusqu'aux années 1950, des missions de régulation des marchés des produits mais aussi des relations sociales (incluant le marché du travail) : « Il est significatif de constater que jusque dans les années 1950, le directeur de l'USCI est généralement qualifié de 8^e conseiller fédéral et dispose de son propre bureau dans les bâtiments de l'administration fédérale » (Eichenberger *et al.*, 2013, p. 25-26).

Finalement, au cours de la période considérée ici, « lors de l'adoption de nouvelles législations, les acteurs patronaux ont réussi dans ces nombreux domaines à limiter les compétences de l'État et préserver leur rôle et leur pouvoir dans la réalisation de certaines tâches d'intérêt collectif. L'adoption de nouvelles réglementations publiques a ainsi souvent débouché sur la mise en place de différentes instances public-privé réunissant à la fois des représentants des associations économiques, pas uniquement patronales, et des représentants de l'administration publique. Ces instances mixtes, telles que de nombreuses commissions extraparlementaires (commission des cartels, commission fédérale des banques, etc.) ou différents organes de surveillance (Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse...) participent à la mise en œuvre des politiques publiques. Elles ont été qualifiées d'administration « paraétatique » ou d'administration de « milice », pour souligner le haut degré de collaboration privé-public dans de nombreux domaines » (Eichenberger *et al.*, 2013, p. 22).

En somme, le BSD constitué en Suisse par les élites agricoles, domestiques et les industries exportatrices a joué un rôle essentiel dans l'industrialisation et le développement rapides du pays. Les actions de ce BSD auprès des principaux acteurs de l'économie helvétique, surtout l'État, ont permis de stabiliser la forme institutionnelle « insertion internationale ». Comme nous l'avons vu, les élites exportatrices ont accepté de concilier leurs intérêts avec ceux des élites protectionnistes sur le plan commercial afin de protéger leur activité. En parallèle, ces actions se sont opérées également à travers la connexion avec la forme institutionnelle « monnaie », nexus indispensable pour pérenniser l'industrialisation et le développement. Sur cet aspect, les élites exportatrices ont joué un rôle bien plus actif dans la constitution d'un BSD. Nous revenons sur ce point ci-après.

3. La connexion clé BSD/monnaie

Le BSD des industries exportatrices a joué un rôle très important dans la « nationalisation monétaire » (Charles et Vallet, 2024) qui s'opère en Suisse petit à petit dans les décennies suivant la création de l'État fédéral en 1848. Cette « nationalisation » progressive sert les intérêts du BSD à deux niveaux géographiques interreliés : interne et externe.

Sur le plan interne, un des objectifs économiques est de favoriser, par la circulation d'une même unité monétaire, l'établissement d'un marché intérieur et la concentration du capital en Suisse. L'État fédéral vise l'uniformité et la régulation du système de paiements, tout comme l'unification du système bancaire à une large échelle (*Feuille fédérale*, 4 mars 1871, p. 287). Il est important de rappeler ici que malgré la création officielle du franc suisse en 1850, ce sont surtout des monnaies locales émises par des banques privées, ainsi que le franc français, qui circulent en Suisse (Laurent et Vallet, 2014). Le tableau 1 le rappelle, en ce qui concerne les banques commerciales impliquées dans le processus.

Tableau 1. Le système monétaire helvétique avant 1850

Banque	Date de création	Partenariat	Unité monétaire	Circulation en 1850*
Depositokasse des Stadt Bern	1826	Ville de Berne	Ancien franc suisse	87
Kantonalbank von Bern	1834	Canton de Berne	Ecu	200
Bank in Zürich	1837	Privé	Brabanterthaler	1 651
Bank in St. Gallen	1837	Privé	Reichsgulden	1 967
Bank in Basel	1844	Privé	Franc français	1 179
Banque du commerce de Genève	1846	Privé	Franc français	2 025
Banque cantonale vaudoise	1846	Mixte	Ecu	350
Banque de Genève	1848	Mixte	Franc français	328

Source : Weber, 1988, p. 462.

* Données en milliers de francs suisses, valeurs à la fin de l'année.

L'unification du marché intérieur, qui devient effective dans les années 1880, permet la réalisation d'économies d'échelle et la concentration du capital industriel. En conséquence, des grandes firmes qui étaient apparues dès les années 1860, accroissent encore leur pouvoir de marché et renforcent leurs capacités d'exportation (Mazbouri, 2005).

Dans ce processus, la connexion réussie avec les banques constitue un facteur clé expliquant le succès de l'industrialisation suisse au cours de la seconde révolution industrielle. La concentration du capital industriel, bien que précédant celle opérée dans le secteur bancaire (Charles et Vallet, 2024), bénéficie de la puissance croissante du secteur bancaire en Suisse via une plus grande disponibilité du crédit et la constitution progressive de marchés financiers. Les investissements industriels s'en trouvent facilités, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger à partir des années 1890 (Halbeisen, Müller et Veyrassat, 2021, p. 51-52).

De ce point de vue, il existe des points communs majeurs entre les cas helvétique et allemand, en ce qui concerne l'influence des banques dans le processus d'industrialisation. Pour de nombreux historiens, l'Allemagne est l'exemple par excellence d'une industrialisation réussie grâce à l'appui des banques. Le rôle des banques de crédit a été particulièrement important dans les premiers stades de l'industrialisation allemande, à partir des années 1850 essentiellement. À compter de cette date, les banques allemandes ont progressivement élargi leur sphère d'influence, soutenant les industries locales puis nationales en matière de financement, puis parvenant à créer des liens de plus long terme (particulièrement sous forme d'engagements au capital des industries) (Burhop, 2006).

Pour revenir à la Suisse, plusieurs exemples illustrent ces nouvelles réussites industrielles.

Au niveau de l'industrie horlogère tout d'abord, le secteur réussit grâce à ces nouvelles possibilités de financement sa mue, passant d'une production concentrée majoritairement dans des petits ateliers à un modèle « coopétitif » petites/grandes entreprises, après la crise majeure de 1875-1879 (Charles, 2016). La valeur ajoutée exportée de cette industrie s'accroît de 123 % entre 1885 et 1913, et la valeur ajoutée totale de 53 % entre les mêmes dates. Cette plus grande puissance liée à la concentration du capital est également un facteur favorable pour se prémunir de la montée du protectionnisme évoquée plus haut.

Deuxièmement, au niveau de l'industrie suisse considérée dans son ensemble, notons que pour la période 1907-1913, les liens noués avec les banques lui permettent d'émettre 200 millions de francs suisses sous forme d'obligations et 2 milliards de francs suisses d'actions, dont la moitié trouve son origine dans les 2 540 entreprises nouvellement créées au cours de la période (Jöhr, 1956).

Au total, alors que la Suisse ne représente en 1913 que 1 % de la population européenne, 3 % des exportations européennes et 4 % des exportations industrielles européennes, ses firmes puissantes représentent entre 13 et 18 % des firmes multinationales. Si l'on considère ces données par habitant, le pays possède 19 fois plus de firmes internationalisées que n'importe quel autre pays (Bairoch, 1984).

Une telle puissance permet au BSD d'étendre son influence sur le secteur bancaire par la prise de participation actionnariale dans le capital des banques : outre les revenus supplémentaires associés, c'est surtout le contrôle des décisions en vue de réduire l'asymétrie d'information qui guide cette intention (Giedeman et Compton, 2018). Le fait que le capitalisme suisse soit historiquement un capitalisme « familial » (Ginalski, 2015) a facilité ce processus en évitant la dispersion du capital, renforçant le caractère organisé du capitalisme helvétique à travers la convergence d'intérêt du capital industriel et financier.

Le tableau 2 offre une illustration des investissements financiers des différentes industries exportatrices dans les conseils d'administration des banques.

Tableau 2. **Distribution par secteur du nombre de sièges d'administrateurs et de sociétés investis par Société de banque suisse (SBS), Crédit Suisse et Basler Handelsbank (BHB) en 1906**

	SBS		Crédit Suisse		BHB		Total par secteur	
	Sièges	Sociétés	Sièges	Sociétés	Sièges	Sociétés	Sièges	Sociétés
Textile	5	2	10	10	12	10	27	22
Machines	5	5	17	13	6	4	28	22
Chimie	1	1	1	1	3	3	5	5
Alimentaire	10	7	4	2	–	–	14	9
Autres branches	10	8	8	7	2	2	20	17
Banques et assurances	17	16	19	12	12	11	48	39
Organisations patronales	11	10	14	8	6	5	31	23
Total par banque	59	49	73	53	41	35		

Source : Auteurs, à partir des données de l'Annuaire suisse du commerce, 1906, Zurich, Orell Füssli.

C'est pourquoi il est important de rappeler que « *it is current to hear, either in academic literature or in media, that banks have helped the industry; but it should be also emphasized that the industry has also nurtured banks and that banks have grown in the wake of the industry* » (NZZ¹⁰, 1907).

Ainsi, dans le sillage de la création de l'USCI en 1870, les banques s'organisent selon une même logique que l'industrie, avec notamment l'objectif de porter une stratégie commune auprès des principaux acteurs économiques et politiques de la Suisse. C'est ainsi que sont fondés le Cartel des banques suisses en 1897 et l'Association des représentants de la banque en Suisse en 1912 (qui devint ensuite l'Association suisse des banquiers, ASB).

Mais surtout, la « nationalisation monétaire » favorable aux intérêts du BSD est incarnée par la création de la BNS en 1907. Celle-ci est l'aboutissement d'un long processus opéré durant la deuxième partie du XIX^e siècle (loi de 1881 régulant l'émission monétaire des banques cantonales, loi de 1891 instituant le monopole du franc suisse « *legal tender* » sur le territoire national notamment), dans lequel les industries d'exportation ont progressivement penché en faveur de l'unification monétaire, et de la fondation d'une banque centrale. En effet, en lien avec l'internationalisation de ces industries – comme des banques – il devenait crucial de stabiliser le taux de change du franc suisse sur le marché des changes, car cela participait à la stabilisation des flux de capitaux entrants, permettant ainsi d'obtenir des faibles niveaux de taux d'intérêt (Fior, 2002). Dans cette perspective, la BNS permit d'offrir un accès élastique, stabilisé et sécurisé à la monnaie ultime, et plus largement au système de paiements en Suisse (Dubois, 1910, p. 25).

À ce stade, il est important de noter que l'industrie helvétique a pu, dès 1907, bénéficier de la possibilité d'influencer dans une certaine mesure la politique monétaire de la BNS. Concrètement, depuis cette date, il y a toujours eu au moins un représentant de l'industrie dans le Conseil de banque de l'institution monétaire, conseil en charge de la surveillance et du contrôle des affaires de la banque centrale.

Ainsi, en accord avec les secteurs industriel et bancaire, la BNS entreprend alors dès sa naissance une politique monétaire « *protomonétaire* » : alors que la loi de 1905 préparant l'entrée en fonction de la

10. NZZ est l'abréviation pour *Neue Zürcher Zeitung*, qui signifie en français « Nouvelle gazette zurichoise ».

BNS ne définissait pas l'unité monétaire suisse par un poids d'or, la BNS prend la décision symbolique de garantir la couverture or des billets en circulation à 40 % au moins de leur valeur pour faire entrer le franc suisse dans le cercle des monnaies fortes (Müller, 2003).

Sur le plan externe, c'est la question du taux de change du franc suisse qui est posée, car elle affecte directement la compétitivité des entreprises exportatrices. Lors des deux premières décennies de l'existence de la Suisse, l'objectif affiché de développer les échanges avec les partenaires européens conduit le Conseil fédéral à adhérer à l'Union monétaire latine en 1865. Celle-ci repose sur l'acceptation de la circulation des monnaies étrangères sur le territoire helvétique, notamment le franc français (Laurent et Vallet, 2014). Cette adhésion, en plus du système de l'étalon-or régissant les échanges internationaux, sont perçus alors comme offrant des conditions-cadres favorables à l'expansion internationale des industries suisses.

Pourtant, la dernière décennie du XIX^e siècle marque un tournant dans la politique monétaire extérieure de la Suisse. La dépréciation de la valeur de l'argent – métal au cœur de l'UML – et surtout le poids économique relatif de la Suisse grandissant (du fait de ses industries exportatrices motrices (Boson, 1965)), rendent le cadre de l'UML de plus en plus contraignant et inadapté aux besoins de la Suisse. La Première Guerre mondiale ne fait que renforcer ce constat, la Suisse attirant de plus en plus de capitaux internationaux en comparaison internationale, européenne surtout. Autrement dit, le statut international du franc suisse évolue de monnaie « faible » ou appendice, à celui de monnaie forte, c'est-à-dire qui s'apprécie par rapport aux autres devises.

Certes, au sortir de l'après-guerre marquée par un ralentissement du commerce mondial et le retour du protectionnisme, ce nouveau statut apparaît tout d'abord comme une difficulté. C'est dans cette perspective que le Conseil fédéral soutient la création de la Société des Nations (SDN), censée offrir un cadre favorable aux industries exportatrices : « Tout d'abord, un pays tel que la Suisse, pour lequel les échanges internationaux ont une importance primordiale, a tout intérêt au développement du droit international et à tout ce qui peut assurer la sécurité des relations entre les peuples. Nous devrions donc en tout état de cause saluer avec joie l'idée d'une rénovation de la politique internationale, qui est à la base de la Société des Nations. Elle rend à tout le moins possible une organisation économique du monde

qui ne peut être que favorable à un petit peuple laborieux, mais sans puissance politique » (*Feuille fédérale*, 3 septembre 1919, p. 644).

Dans une même perspective, le Conseil fédéral s'interroge sur la redéfinition de sa politique tarifaire à l'égard des importations : « La loi fédérale du 10 octobre 1902 concernant le tarif des douanes suisses avait été, comme sa devancière, inspirée par le besoin de permettre la conclusion de traités de commerce acceptables. Les taux inscrits au tarif étaient surtout destinés à obtenir de l'étranger des concessions suffisantes, en partie aussi, il est vrai, à assurer une meilleure protection aux industries qui travaillent essentiellement pour le pays. [...] Malheureusement la guerre a eu sous ce dernier rapport des conséquences désastreuses et nous oblige à examiner sérieusement si, suivant l'exemple d'autres États, nous ne devrions pas relever les taux du tarif d'usage tel qu'il est issu des traités de commerce conclus dans les années 1901 à 1907, taux qui sont restés en vigueur depuis, bien que la valeur des marchandises ait considérablement augmenté. On réaliserait ainsi non seulement une augmentation des recettes douanières, mais en même temps on atteindrait le but que l'on s'était proposé dans le temps, savoir de rétablir la protection du travail indigène réclamée avec instance d'une part et combattue de l'autre avec non moins de vigueur » (*Feuille fédérale*, 3 mars 1920, p. 423-424).

Effectivement, « bien que la situation pendant la guerre ait amené quelques États, eu égard à leur économie nationale, à apporter (parfois d'une façon très unilatérale) certaines modifications aux clauses des traités de commerce, il est néanmoins prudent de rechercher avec soin si la protection que l'on accorderait à une branche travaillant pour le marché indigène ne serait pas payée trop chèrement par la mise en péril d'une industrie vivant de l'exportation » (*Feuille fédérale*, 2 février 1921, p. 118).

Le Conseil fédéral crée même une commission consultative dans laquelle les représentants de l'industrie sont présents : « À l'effet d'examiner les requêtes sollicitant des restrictions à l'importation, le département de l'économie publique institua une commission consultative, dans laquelle sont représentés le commerce, l'industrie, les métiers, l'agriculture, les consommateurs et les services compétents de l'administration fédérale » (*Feuille fédérale*, 2 février 2021, p. 117).

Surtout, le BSD fait pression sur le gouvernement suisse pour atténuer les effets de l'appréciation du taux de change durant la première partie des années 1920. Plusieurs extraits des *Feuilles fédérales*

mentionnent cette inquiétude vis-à-vis de l'appréciation du taux de change du franc suisse : « Par contre, notre vie économique est exposée à un autre danger. La chute sans précédent des changes d'une série d'États belligérants européens a mis notre industrie en présence d'une situation toute nouvelle. Certes, le cours de certains changes était déjà bas pendant la guerre. Néanmoins, les États belligérants, dont toute la vie économique avait été organisée pour ainsi dire exclusivement en vue des nécessités de la guerre, étaient forcés de se procurer les marchandises que la Suisse produisait déjà en temps de paix. Lorsque lesdits États reprendent leur activité d'avant-guerre, ils recommencèrent naturellement à faire concurrence à la production suisse. Il n'y avait là rien d'extraordinaire et nous aurions pu nous accommoder de cet état de choses, comme nous le faisions en temps normal. Mais le phénomène des changes vint influencer la situation » (*Feuille fédérale*, 2 février 1921, p. 115).

Ainsi, « les conséquences de cet état de choses sont de deux ordres. D'une part, le coût de la production suisse est renchéri et, bien que nos produits industriels soient de première qualité, nous sommes évincés partiellement du marché mondial par la concurrence des produits à bas prix. Notre industrie d'exportation ne trouve plus de débouchés. Elle traverse une crise grave. D'autre part, l'industrie suisse se trouve de plus en plus refoulée sur notre propre marché, envahie toujours davantage par des articles de fabrication étrangère à bas prix » (*Feuille fédérale*, 2 février 1921, p. 116-117). Face à ces tensions, la BNS envisage alors la possibilité d'un ancrage *de jure* du franc à certaines monnaies pour contrecarrer cette appréciation (Ruoss, 1992).

Cependant, au cours de la seconde partie de cette décennie, les industries exportatrices entrevoient les avantages d'un franc fort : ce dernier offre la possibilité aux entreprises exportatrices d'investir directement dans les pays vers lesquels elles exportent, pour contourner les barrières douanières (Laurent et Vallet, 2014).

C'est pourquoi le BSD va jouer un rôle déterminant dans le soutien aux politiques monétaires permettant de privilégier l'appréciation du franc suisse, pour les raisons externes évoquées, mais également pour des raisons internes : disposer d'une monnaie internationalement reconnue permet d'attirer des flux de capitaux internationaux, induisant une abondance relative en capital sur le marché domestique (donc de faibles taux d'intérêt en comparaison internationale), favorable à la spécialisation dans des segments très capitalistiques à haute valeur

ajoutée (Laurent et Vallet, 2014). Comme le résume Golay (1934, p. 64), désormais : « Nous regorgeons de fonds. [...] Nos banques font l'arbitrage en grand des capitaux internationaux. Tandis qu'elles les reçoivent en dépôt à bas intérêts, elles les prêtent à leur tour à l'étranger contre un intérêt élevé. »

Concrètement, le BSD soutient le choix des autorités monétaires de sortir de l'UML en 1927, et surtout, de revenir au régime d'étalon-or, pourtant synonyme d'austérité monétaire et budgétaire. Pour le BSD, l'étalon-or est la garantie de l'amélioration de la compétitivité-prix, si le différentiel de prix exprimé en parités de pouvoir d'achat demeure avantageux. L'étalon-or est un moyen efficace de lutter contre toute dévaluation, donc contre la hausse du prix des importations et des salaires par ricochet (Laurent et Vallet, 2024). L'officialisation du retour à l'étalon-or survient en 1931 (après promulgation de la loi en 1929). Les industries exportatrices parviennent à rallier à la cause de l'étalon-or des secteurs fortement touchés par la crise de 1929, tels que l'hôtellerie, l'artisanat et la paysannerie, à travers l'action du gouvernement. Concrètement, cela signifie compenser les pertes subies par ces secteurs par des subventions publiques : « La plupart des correspondants sont d'accord avec nous que la dépréciation de notre franc serait d'une utilité fort douteuse pour l'agriculture et qu'elle aurait notamment pour effet de compromettre toutes les mesures prises pour soutenir le prix du lait, du bétail de boucherie, du bétail d'élevage... » (*Le Paysan suisse*, 1934).

Plus largement, le BSD valorise la « triade orthodoxe » (Guex, 2000) (ancrage du franc suisse à l'or, limitation de l'interventionnisme étatique, équilibre budgétaire fédéral), présentée comme étant au cœur de l'existence économique et politique suisse. Comme le résume parfaitement le conseiller fédéral Musy (1933, p. 571), « on a dit avec raison que notre franc est la colonne maîtresse sur laquelle repose notre édifice national. Ne l'ébranlons pas ». Les autorités politiques, monétaires et donc industrielles vont porter ensemble la politique de l'étalon-or : lors de la conférence monétaire internationale de Londres en 1933 sur l'avenir de l'étalon-or, la délégation suisse est certes composée de représentants de la BNS, mais surtout de ceux de la place financière et des industries d'exportation (Arlettaz, 1982).

La dévaluation du franc suisse par rapport à l'or, qui survient finalement le 24 septembre 1936, ne se réalise qu'après consultation préalable des secteurs industriels exportateurs : face à la détérioration

du commerce extérieur alors que les principaux partenaires de la Suisse ont déjà opéré une dévaluation, le Conseil fédéral et la BNS envisagent en fait la fin du régime monétaire dès février 1936 (Laurent et Vallet, 2014).

4. Conclusion

Le système politique suisse, mis en place à partir de la création de l'État fédéral en 1848, a fait émerger un régime institutionnel propre. Le fédéralisme politique et la volonté de « faire communauté des destinées » a construit un capitalisme organisé particulier, défini autour de la nécessité de gérer au mieux les tensions internes et externes. Cela a laissé des marges de manœuvre importantes aux différentes associations faîtières qui se sont constituées, et maintenues, tout au long de la seconde moitié du XIX^e siècle et jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La délégation d'un certain nombre de prérogatives à l'expertise privée a rapidement engagé les différentes élites sur la voie de la conciliation et de la négociation afin de faire émerger des politiques économiques et sociales à même de satisfaire le plus grand nombre d'intérêts pourtant divergents.

C'est ainsi que s'est formé, dans un premier temps sur les questions commerciales, un « bloc bourgeois-paysans » ralliant les intérêts des groupes de pression tant exportateurs que produisant pour le marché domestique, tant d'obédience libre-échangiste que protectionniste. La constitution de ce BSD pour défendre les intérêts économiques et financiers des différentes élites suisses dans les discussions commerciales s'est ensuite maintenu, notamment sur les questions monétaires. Comme nous l'avons vu, le rôle des industries exportatrices a alors été central dans la constitution et le maintien de ce BSD tout au long de la période, et ce, malgré les transformations et difficultés inhérentes au développement du capitalisme helvète.

Le BSD « bourgeois-paysans » se maintiendra jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale et, au sein de celui-ci, les élites exportatrices maintiendront leur influence sur la détermination de la politique économique afin de préserver le régime d'accumulation en partie basé sur l'exportation. En ce sens, l'article révèle la stratification des formes institutionnelles du capitalisme organisé suisse : la forme « insertion internationale » est hiérarchiquement supérieure aux autres, notamment la forme monétaire. Quand sa nature change, les autres évoluent,

créant un nouveau type de coordination. Par conséquent, la permanence de ce BSD dans le temps a été permise par une constante capacité d'adaptation de l'économie suisse aux changements mondiaux, grâce à un ajustement des formes institutionnelles en réaction à cette « contrainte extérieure ». À n'en point douter, c'est ce qui fait la force et la robustesse du capitalisme helvétique.

Références

- Amable B. et S. Palombarini, 2005, *L'économie politique n'est pas une science morale*, Paris, Raisons d'agir.
- Amable B. et S. Palombarini, 2008, « A neorealist approach to institutional change and the diversity of capitalism », *Socio-Economic Review*, vol. 7, n° 1, pp. 123-143.
- Amable B. et S. Palombarini, 2023, « Multidimensional social conflict and institutional change », *New Political Economy*, vol. 28, n° 6, pp. 942-957.
- Andry A., E. Mourlon-Druol, H. A. Ikonomou et Q. Jouan, 2019, « Rethinking European integration history in light of capitalism: The case of the long 1970s », *European Review of History: Revue européenne d'histoire*, vol. 26, n° 4, pp. 553-572.
- Arlettaz G., 1982, « Crise et déflation. Le primat des intérêts financiers en Suisse au début des années 1930 », *Relations Internationales*, n° 30, pp. 159-175.
- Asselain J.-C., 1984, *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours*. Tome 1 : *De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Seuil.
- Bairoch P., 1984, « L'économie suisse dans le contexte européen : 1913-1939 », *Revue suisse d'histoire*, vol. 34, n° 4, pp. 468-497.
- Baumann W., 1993, *Bauernstand und Bürgerblock. Ernst Laur und der Schweizerische Bauernverband 1897-1918*, Zurich, Orell Füssli.
- Boson M., 1965, *Coop en Suisse*, Bâle, Imprimerie de l'USC Bâle.
- Boyer R., 1986, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte.
- Boyer R., 2022, *Macroéconomie et histoire. Du grand écart à une nouvelle alliance*, Paris, Classiques Garnier.
- Boyer R., J.-P. Chanteau, A. Labrousse et T. Lamarche, 2023, *Théorie de la régulation : un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod.
- Broadberry S. et K. H. O'Rourke, 2010, *The Cambridge Economic History of Modern Europe. Volume 2 : 1870 to the Present*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Burhop C., 2006, « Did banks cause the German industrialization ? », *Explorations in Economic History*, vol. 43, n° 1, pp. 39-63.
- Charles L., 2016, *Protection, spécialisation et croissance économique pendant la première mondialisation en France et en Suisse (1850-1913)*, thèse de doctorat en économie et finances, Université de Bordeaux.
- Charles L. et G. Vallet, 2024, « Fast and curious: "The Swiss development puzzle". The institutional roots of the success of industrialization », *Review of Political Economy*, <https://doi.org/10.1080/09538259.2023.2298747>
- Church C. et R. C. Head, 2013, *A Concise History of Switzerland*, Cambridge, Cambridge University Press.
- David T., 2009, « Le paradoxe suisse ? Croissance et régulation en économie ouverte (1870-1914) », in : B. Blancheton et H. Bonin (eds), *La croissance en économie ouverte (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Berne, Peter Lang, pp. 263-296.
- Degen B., 2010, « Paix du travail », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016535/2010-05-06/>
- Donzé P.-Y., 2006, « Le Japon et l'industrie horlogère suisse. Un cas de transfert de technologie durant les années 1880-1940 », *Histoire, économie & société*, vol. 25, n°4 : 105-125.
- Dubois L. 1910, *Archives de la Société de Banque Suisse*, pdCC 19, séance du 21/09/1910, Bâle.
- Eichenberger P., S. Guex, C. Humair et A. Mach, 2013, « Les organisations patronales suisses », *Political Science Working Paper Series*, 56, pp. 1-40.
- Eichenberger P. et A. Mach, 2011, « Organized capital and coordinated market economy: Swiss business interest associations between socio-economic regulation and political influence », in : C. Trampusch et A. Mach (eds), *Switzerland in Europe*, Londres, Taylor & Francis, pp. 63-81.
- Eichengreen B. et P. Temin, 2000, « The Gold Standard and the Great Depression », *Contemporary European History*, vol. 9, n° 2, pp. 193-207.
- Fahrni D., 1977, *Die Nachkriegskrise von 1920-1923 in der Schweiz und ihre Bekämpfung*, mémoire de licence, Bâle.
- Feuilles fédérales*, 1849-2025, archives des délibérations du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale, <https://www.fedlex.admin.ch/fr/fga/index>
- Fior M., 2002, *Les banques suisses, le franc et l'Allemagne*, Genève, Librairie Droz.
- François P. et C. Lemercier, 2021, *Sociologie historique du capitalisme*, Paris, La Découverte.
- Giedeman D. C. et R. A. Compton, 2018, « Steam engine of credit : The role of banks in Switzerland's economic development, 1850-1913 », *Essays in Economic & Business History*, vol. 36, pp. 121-158.

- Ginalska S., 2015, *Du capitalisme familial au capitalisme financier ? Le cas de l'industrie suisse des machines, de l'électrotechnique et de la métallurgie au XX^e siècle*, Neuchâtel, Alphil Presses universitaires suisses.
- Golay J., 1934, *La Banque nationale suisse, régulatrice du marché monétaire*, Paris, Imprimerie La Concorde.
- Guex S. 2000. « La politique de la Banque nationale suisse, 1907-1939 : modèles, références et spécificités », *Modèle d'article non publié*, Lausanne.
- Halbeisen P., M. Müller et B. Veyrassat, 2021, *Histoire économique de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel, Éditions Livreo-Alphil.
- Humair C., 2004, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*, Berne, Peter Lang.
- Jöhr W. A., 1956, *Schweizerischen Kreditanstalt 1856-1956. Hundert Jahre im Dienste der Schweizerischen Volkswirtschaft*, Zurich, Ohne Verlagsangabe.
- Laurent A. et G. Vallet, 2014, « La construction progressive de l'avantage compétitif financier suisse (1914-1939) », *Revue d'économie financière*, n° 113, pp. 259-273.
- Le Paysan suisse*, 1934, « Déflation », avril.
- Maurer E., 1924, *Die schweizerischen Handelskammern, ihr Wesen, ihre Entwicklung, Organisation und Tätigkeit*, Zurich, Aschmann & Scheller.
- Mazbouri M., 2005, *L'émergence de la place financière suisse (1890-1913)*, Lausanne, Éditions Antipodes.
- Meuwly O., 2012, « La Paix du travail, au-delà du mythe », *Le Temps*, 16 janvier, <https://www.letemps.ch/opinions/paix-travail-audela-mythe>
- Musy J.-M., 1933, « Déclaration au Conseil fédéral », Conseil fédéral, 26 septembre.
- Müller P., 2003, « La bataille pour le franc : la Suisse entre déflation et dévaluation (1931-1936) », in : P. Müller, I. Paccaud et J. M. Schaufelbuehl (eds), *Franc suisse, finance et commerce*, Lausanne, Éditions Antipodes, pp. 7-145.
- NZZ, 1907, n° 202, 23 juillet.
- Pitteloud S., 2019, « *Les invisibles deviennent visibles* ». *Le rôle politique des multinationales et les débats sur l'internationalisation en Suisse (1942-1993)*, Genève, Université de Genève.
- Rostow W. W. 1997, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Economica.
- Ruoss E., 1992, *Die Geldpolitik der Schweizerischen Nationalbank 1907-1929*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Zurich.
- Stohr C., 2016, « Trading gains : New estimates of Swiss GDP, 1851-2008 », *London School of Economics, Economic History Working Paper Series*, n° 245.

Weber E. J., 1988, « Currency competition in Switzerland », *Kyklos*, vol. 41, n° 3, pp. 459-478.

Weber M., 1971, *Économie et société*. Tome 1 : *Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon.